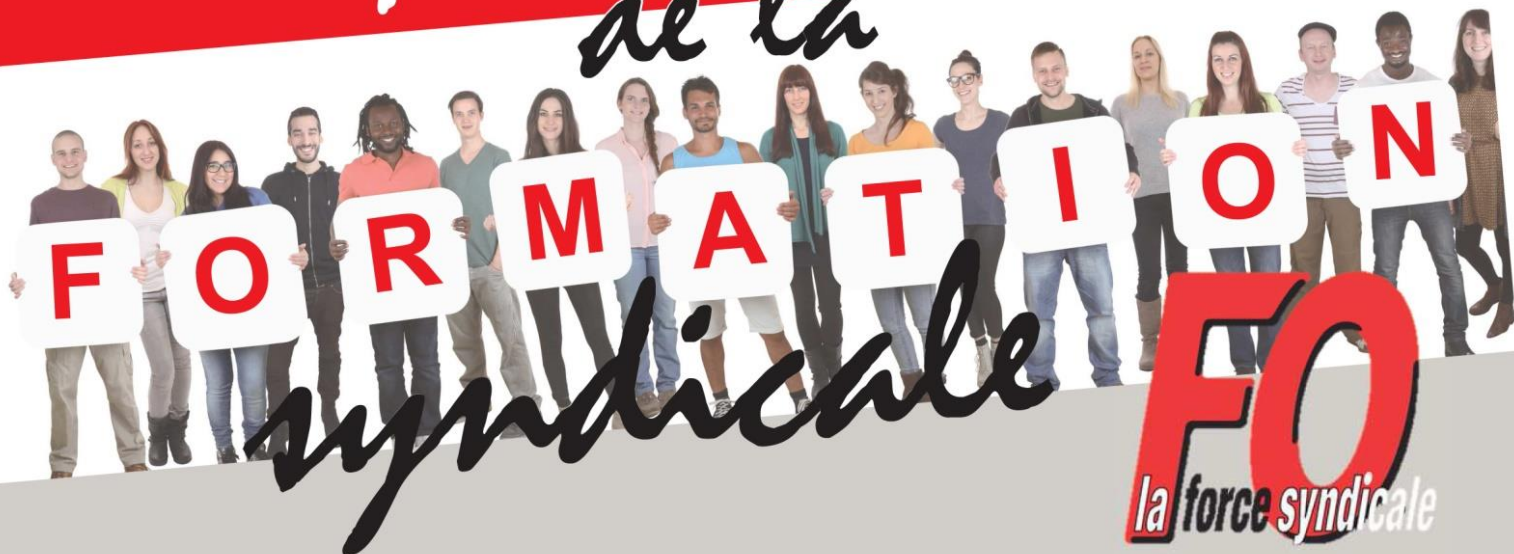


GUIDE 2020 de la



Lire en page...

② Questions-Réponses

③ et ④

► Calendrier des stages
organisés à l'UD de Loire-
Atlantique

► Fiches techniques stages

⑤ Calendrier des sessions
nationales

⑥ Courrier de demande
d'autorisation d'absence

⑦ et ⑧ Fiche d'inscription

“

Pourquoi participer à une session de formation syndicale?

Être représentants du Comité Social et Economique, établir un cahier de revendications crédible et savoir négocier avec son employeur; connaître ses droits pour mieux les exercer... Tout cela s'apprend !

La formation syndicale à Force Ouvrière a été conçue pour répondre aux besoins réels des salariés dans l'exercice de toutes les activités syndicales.

Le nouvel adhérent comme le secrétaire de syndicat, le représentant au CSE comme le conseiller prud'homal y trouveront une session adaptée à leurs besoins.



UNION DEPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIERE 44

Bourse du Travail F. Pelloutier
2, place de la Gare de l'État - 44200 Nantes
Tél. 02.28.44.19.00 - Fax. 02 40 35 49 46
Envoi des inscriptions : sbaud@fo44.fr

Ai-je droit à la formation syndicale ?

Réponse : Oui, tout salarié (art. L.3142-7 du Code du travail) peut bénéficier (sous certaines conditions) de la formation syndicale.

Puis-je participer à une session sans être adhérent(e) à Force Ouvrière ?

Réponse : Non. Pour bénéficier de la formation syndicale, il faut être adhérent(e) (c'est-à-dire : à jour de ses cotisations auprès du syndicat de l'entreprise).

À qui m'adresser pour m'inscrire ?

Réponse : À l'Union départementale FO par l'intermédiaire de ton syndicat. Les demandes d'inscription doivent parvenir à l'UD deux mois avant le stage.

Quand demander le congé auprès de l'employeur ?

Réponse : La demande de congé doit être adressée à l'employeur au minimum un mois avant le début de la formation. (Page 6)

Mon employeur peut-il refuser ma demande ?

Réponse : Oui, mais il doit justifier son refus. Cela peut être le cas quand : – le contingent annuel des jours de formation est atteint dans l'entreprise ; – il existe des raisons de service, mais l'avis conforme du comité d'entreprise est requis ; – le nombre excessif de demandes.

Suis-je rémunéré(e) pendant mon stage ?

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Il n'y a donc plus de perte de salaire, ni de demande de subrogation de la part des employeurs.

Les frais de déplacement, de restauration ou d'hôtellerie sont-ils pris en charge ?

Réponse : Ces frais sont pris en charge, sous conditions, par l'organisme de formation (ou le comité d'entreprise).

Accident en cours de stage et accident de trajet, que faire ?

Réponse : Les accidents en cours de stage et les accidents de trajet donnent lieu à réparation. La loi a étendu le bénéfice des dispositions de l'article L.412-8 du Code de la Sécurité sociale aux salariés accomplissant une session de formation dans les conditions prévues par les articles L.4616-14, L.2325-44 et L.3142-7 du Code du travail, pour les accidents survenus par le fait ou à l'occasion de cette formation.

Suis-je tenu(e) à des obligations après le stage ?

Réponse : Non, Force Ouvrière considère que l'indépendance du syndicat et la liberté individuelle sont indissociables. C'est pourquoi il appartient à chaque adhérent de décider seul si son engagement militant l'amène à prendre plus de responsabilités syndicales ou non.

Vais-je revenir à l'école ?

Réponse : Non, les stages sont animés par des militants qui utilisent les outils pédagogiques les plus modernes (powerpoint, vidéos...) dans une démarche interactive où les stagiaires progressent par eux-mêmes, dans un esprit convivial, par des discussions, des recherches individuelles et collectives...



IMPORTANT- LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Toutes les demandes d'inscription doivent impérativement être adressées à l'Union Départementale **par le Secrétaire du Syndicat de base**, revêtues de sa signature et du cachet du syndicat, pour accord.

L'UD transmettra ces candidatures au Centre de Formation des Militants Syndicalistes (Confédération) ou au secteur confédéral concerné pour les sessions nationales. Le stage intitulé « *Découverte FO et moyens d'action du syndicat* » est un stage de 1^{er} niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres.

Le stagiaire ou le secrétaire du syndicat doit demander à son employeur un congé de formation économique, sociale et syndicale **au minimum un mois avant le début de la session** par courrier. Le respect de ce délai est impératif pour ouvrir le droit à la formation. Toutefois, le stagiaire n'est pas obligé, lors de sa demande, de joindre la convocation au stage qui peut lui parvenir après ce délai.

La fiche d'inscription (*ci-après, **sauf pour stage CHSCT et CSE***) doit être remplie lisiblement et adressée à l'Union départementale de Loire-Atlantique par courrier, par Fax au 02 40 35 49 46 ou par E-M@il : sbaud@fo44.fr.

Condition commune à tous les stages : être adhérent à FO, **à jour de ses cotisations**.



CALENDRIER 2020 - SESSIONS DEPARTEMENTALES

Sem	Dates 2020	Intitulé	Lieu
06	Du 3 au 7 février 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	Union Départementale 44 2, pl de la Gare de l'Etat à Nantes
11	Du 9 au 13 mars 2020	Comité social et économique	
12	Du 16 au 20 mars 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
14	Du 30 mars au 3 avril 2020	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
18	Du 28 au 30 avril 2020	Connaître ses Droits I	
19	Du 5 au 7 mai 2020	Négociier	
22	Du 25 au 29 mai 2020	Communication orale	
24	Du 8 au 12 juin 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
26	Du 22 au 26 juin 2020	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
41	Du 5 au 9 octobre 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
45	Du 2 au 6 novembre 2020	Comité social et économique	
48	Du 23 au 27 novembre 2020	Santé, Sécurité et Conditions de Travail	
49	Du 30 nov. au 4 déc.	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
	A définir	Travail et Handicap (destiné uniquement au secteur Privé). Fiche d'inscription à demander auprès de Sonia	

14	Du 30 mars au 3 avril 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	Union Locale de St Nazaire 4, rue F. Marceau à St Nazaire
22	Du 25 au 29 mai 2020	Négociier	
47	Du 16 au 20 novembre 2020	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat	
51	Du 14 au 18 décembre 2020	Communication orale	

Deux stages « AFIP » (destiné aux conseillers prud'homaux uniquement) seront organisés en 2019 en Vendée. Les dates seront communiquées ultérieurement.

1^{er} semestre - (5 jours) : Sanction et licenciement disciplinaire

2nd semestre - (3 jours) : Les incidents et exceptions de procédure

FICHES TECHNIQUES

DECOUVERTE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	Objectif(s)	Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Manifester un intérêt pour l'action syndicale. Etre présenté par son syndicat.
	Programme	Rapport des forces dans l'entreprise - Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action - Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales - L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO L'action syndicale revendicative - Organisation et répartition du travail syndical - L'actualité sociale, économique et syndicale

CONNAÎTRE SES DROITS I	Objectif(s)	Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement.
	Documents de travail	Les stagiaires doivent se munir de leur Convention Collective. Autre support fourni à chaque stagiaire par le CFMS.
	Programme	Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques Utilisation de la Convention Collective et du Code du Travail Mises en pratiques à partir de cas concrets

CE / CSE	Objectif(s)	Utiliser les différents outils du CE
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés. Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat », sinon s'engager à le faire - Etre membre titulaire du CE / CSE - Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord de l'UD. Impératif : être pris en charge par le CE / CSE.
	Programme	L'histoire des Comités d'Entreprise en France - La réunion du CE (ordre du jour, la conduite de la réunion, les délibérations, l'enregistrement des débats, le compte-rendu) - Le fonctionnement du CE (rôle du président, du secrétaire, du trésorier et du représentant syndical, le règlement intérieur) - Les moyens du Comité d'entreprise (les locaux, le budget de fonctionnement, la formation des membres, la responsabilité civile) - Les activités sociales et culturelles (le montant de la dotation, analyse et réalisation d'un budget, les prestations exonérées de cotisations sociales) - Le rôle économique du CE (notion d'établissement et d'entreprise, l'information et la consultation, les documents obligatoires remis au CE, la construction d'un tableau de bord d'indicateurs économiques, la confidentialité des informations) - Le recours aux experts.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (Ancien rôle et fonctionnement du CHSCT)	Objectif(s)	Exercer les missions de membres au CHSCT/SSCT en lien avec les actions du syndicat
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à la faire. Etre membre au CHSCT / SSCT. Etre présenté par son syndicat. Impératif : être pris en charge par son employeur
	Programme	Le CHSCT/SSCT, source de revendications : -Rappel des positions FO en matière de santé, sécurité, conditions de travail. -Histoire de la prévention des risques professionnels -Mise en place, Fonctionnement, Missions, Pouvoirs Le CSSCT et les organismes de prévention Le CSSCT et les accidents du travail et les maladies professionnelles Le CSSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail

NEGOCIER	Objectif(s)	Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat. Les champs de négociations ne sont pas spécialisés.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le « Découverte FO et moyens d'action du syndicat». S'adresse principalement aux délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux secrétaires de syndicats ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE, se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.
	Programme	Les trois phases de la négociation : 1 ^{ère} : documentation, stratégies, délégation / 2 ^{ème} : écoute, argumentation / 3 ^{ème} : suivi, communication. Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé.

COMMUNICATION ORALE	Objectif(s)	Développer des facultés d'expression orale dans le contexte syndical. Les participants seront acteurs de leur apprentissage par le biais de mises en situation suivies de débriefings personnels et émotionnels. Utilisation de matériel vidéo.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » Cette formation s'adresse aux militants ayant une expérience syndicale confirmée.
	Programme	Les différents types de communication La communication verbale et non verbale Le comportement

Travail et Handicap	Objectif(s)	Accompagner, défendre les travailleurs handicapés. Agir pour l'emploi des personnes handicapées.
	Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat ». Avoir suivi si possible le stage « CHSCT » ou CSE/CSSCT. S'adresse principalement aux DS, membres du CSE, référents Handicap, membres des commissions Handicap (UD, FD, CE, CREFOP), membres CDAPH et CDCA (Formation PH).
	Programme	Le rôle de FO. Tour d'horizon du handicap. Le travailleur handicapé. L'obligation d'emploi dans le secteur privé. Les interlocuteurs du handicap. Comment aborder le handicap de manière collective (approche de la négociation).

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE - ISST

03	Du 13 au 17 janvier	« Discrimination 2 »
12	Du 16 au 20 mars	« AFIP » - Destiné aux Conseillers Prud'homaux uniquement
13	Du 23 au 27 mars	Formation professionnelle
22	Du 25 au 29 mai	Droit de la Consommation
27	Du 29 juin au 3 juillet	Modes d'organisation du travail
37	Du 7 au 11 septembre	Discrimination
38	Du 14 au 18 septembre	« AFIP » - Destiné aux Conseillers Prud'homaux uniquement
40	Du 28 septembre au 2 octobre	Formation de formateurs
41	Du 5 au 9 octobre	Salaires et rémunérations
42	Du 12 au 16 octobre	Actualités juridiques
47	Du 16 au 20 novembre	International (sera précisé ultérieurement)
49	Du 30 novembre au 4 décembre	Comité Social et Economique
49	Du 30 novembre au 4 décembre	Administrateurs salariés

INSTITUT DU TRAVAIL – UNIVERSITE DE STRASBOURG

4	Du 19 au 24 janvier	Secteur de la Négociation collective et rémunérations « CSE »
7	Du 9 au 14 février	Secteur juridique « Actualités juridiques »
8	Du 16 au 21 février	Emploi
12	Du 15 au 20 mars	Secteur de l'égalité et du développement durable – Organisation du travail
19	Du 3 au 7 mai	Egalité professionnelle
20	Du 10 au 15 mai	AFIP – Méthode d'analyse juridique
25	Du 14 au 19 juin	Secteur juridique « Défenseur syndical »
38	Du 13 au 18 septembre	Assurance chômage
40	Du 27 sept. au 2 octobre	Secteur de l'égalité et du développement durable
41	Du 4 au 9 octobre	Secteur juridique « Défenseur syndical »
44	Du 25 au 30 octobre	Secteur International – Europe et migrations
49	Du 29 au 04 décembre	AFIP – Formation de formateurs

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL - BOURG LA REINE

3	Du 13 au 17 janvier	Discrimination 2
12	Du 16 au 20 mars	AFIP
13	Du 23 au 27 mars	Formation professionnelle
22	Du 25 au 29 mai	Droit de la consommation
27	Du 29 juin au 3 juillet	Mode d'organisation du travail
37	Du 7 au 11 septembre	Discrimination
38	Du 14 au 18 septembre	AFIP
40	Du 28 sept. au 2 oct.	Formation de formateur
41	Du 5 au 9 octobre	Salaires et rémunérations
42	Du 12 au 16 octobre	Actualités juridiques
47	Du 16 au 20 novembre	International (à préciser)
49	Du 30 nov. au 4 déc.	CSE
49	Du 30 nov. au 4 déc.	Administrateurs salariés

SECTEUR PRIVE

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (Article L2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2020**, soit ... jours d'absence, pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « **le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10** ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

SECTEUR PUBLIC

A adresser à l'employeur au moins un mois avant le début du stage

Nom-Prénom

EMPLOYEUR

Lieu et Date

Lettre recommandée + A.R

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales, concernant le Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 (Article 21) et les décrets n°2004-1193 du 9 novembre 2004 (fonction publique de l'Etat), n°2007-148 du 2 février 2007 (fonction publique hospitalière) et n°94-191 du 4 mars 1994 (fonction publique territoriale) j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence **du ... au ... /.../2020** pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de Formation des Militants Syndicalistes de la Confédération Générale du Travail FORCE-OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom-Prénom

DEMANDE D'INSCRIPTION AU STAGE

«

»

Du :	au :	A : Nantes
------	------	------------

Toutes les informations doivent être portées dans le questionnaire, sinon la demande sera retournée. **Ce document doit être transmis à l'Union départementale et ou à la Fédération signé et daté obligatoirement par le demandeur et par le Secrétaire du syndicat.**

Conditions d'accès pour participer au stage

Selon l'intitulé du stage, voir conditions auprès de l'UD

ADRESSE DU STAGIAIRE

NOM :	Prénom :
-------	----------

Adresse précise :

**A retourner à l'UD
2 mois avant le début
du stage**

Code Postal :

Ville :

Tél :

E-M@il :

Date d'adhésion à FO :

N° de Sécurité Sociale :

Union départementale :

Fédération :

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone professionnel :

Nombre de salariés dans l'entreprise :

Secteur :

Public

Privé

